

Conseil fédéral

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1562

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

L'UDC défie la formule magique

L'arithmétique électorale pourrait justifier la présence d'un deuxième représentant de l'UDC au gouvernement. Mais la formule magique est plus qu'un simple calcul. Elle repose sur un amalgame savant d'intérêts et d'opportunités politiques.

Plus les élections fédérales approchent et plus le battage médiatique se fait intense sur la question de la composition politique du prochain Conseil fédéral. L'incontestable poussée de l'Union démocratique du centre (UDC) au niveau fédéral et dans les cantons conférerait à ce parti le droit d'occuper deux sièges gouvernementaux en décembre prochain. Ce ne serait là que simple logique démocratique. Et les spéculations vont déjà bon train sur le magistrat démocrate-chrétien qui fera les frais de la nouvelle formule. Il faut y voir une tentative d'animer une campagne électorale aux enjeux restreints - démocratie directe et système proportionnel avec découpage cantonal obligent. Une tentative qui méconnaît gravement le fonctionnement du régime politique helvétique.

En effet, ce raisonnement arithmétique n'est en rien conforme aux exigences de la démocratie. Le peuple s'exprime par le biais des élections parlementaires et des instruments de démocratie directe. La

composition du gouvernement relève de la compétence des groupes politiques de l'Assemblée fédérale et des états-majors des partis. Elle obéit à des règles non écrites garantissant la représentation des langues et des régions. Mais surtout elle résulte de la reconnaissance mutuelle des partis gouvernementaux de leur capacité à gouverner ensemble et à élaborer des projets susceptibles de rassembler une majorité populaire en cas de référendum. Telle est l'arithmétique, combien plus subtile que la simple règle de trois, qui préside à la composition du Conseil fédéral.

Un partenaire non fiable

L'UDC, dans sa nouvelle formule, ne répond visiblement pas à ce dernier critère. Le dénigrement systématique des autres partis gouvernementaux et du Conseil fédéral, comme son incapacité à rechercher des solutions de compromis, en font un partenaire non fiable. Par ailleurs, ces dernières années, il n'a guère fait la preuve de sa capacité référendaire.

C'est bien pourquoi le Parlement, jouant sur les divisions internes de l'UDC, a choisi Samuel Schmid, un candidat non agréé par son parti.

L'intégration de magistrats UDC fidèles à la ligne de leur parti assagirait-elle les députés nationalistes? On peut en douter, car c'est précisément leur véhémence qui fait leur succès électoral. Voyez le canton de Zurich qui voit le groupe UDC refuser le budget et exiger des baisses d'impôts insensées, quand bien même deux conseillers d'Etat démocrates du centre siègent au gouvernement, dont le responsable des finances.

Et puisque les adeptes de la règle de trois font référence au respect de la volonté populaire, considérons donc cette volonté. Si l'UDC a fait de remarquables percées électorales dans les parlements cantonaux, elle a toutes les peines du monde à faire son entrée dans les exécutifs. Le corps électoral sait fort bien distinguer les fonctions tribunitiennes et contestataires d'un député de celles d'un magistrat. *jd*

Aide au développement

L'argent ne fait pas tout

Quatre milliards et quatre cent mille francs, c'est la somme que le Conseil fédéral aimerait consacrer à la coopération technique et à l'aide financière en faveur des pays pauvres au cours des quatre prochaines années. Une augmentation annuelle de 3% qui porterait la contribution helvétique à 0,35% de son PIB. On est encore loin des 0,7% préconisés par les Nations unies.

Mais l'aide au développement

ne passe pas seulement par des flux financiers publics. Selon la Banque mondiale, les obstacles au commerce érigés par les pays riches occasionnent un manque à gagner de quelque 100 milliards de dollars par an pour les pays en développement, soit le double de l'aide publique en faveur de ces derniers. La seule mesure monétaire de la coopération ne dit rien de la qualité et de l'impact de l'aide. Cette aide est encore trop souvent conçue

d'abord comme un soutien aux économies des pays donateurs, à l'image des États-Unis et du Japon qui, en contrepartie, imposent aux bénéficiaires des achats de biens et de services.

Mais plus que les flux financiers directs du nord vers le sud, les politiques migratoires, commerciales et environnementales et les opérations de maintien de la paix contribuent de manière décisive au développement. A l'aide de ces critères,

un centre de recherche et une revue américains ont construit un indice grossier, mais néanmoins meilleur que le seul calcul de l'aide publique. Sur vingt-un pays, la Suisse décroche le cinquième rang, derrière la Hollande, le Danemark, le Portugal et la Nouvelle-Zélande. En queue de peloton, les États-Unis et le Japon. *jd*

Basler Zeitung, 7 mai 2003